



DÉCISION 2017 - A du 28 décembre 2017

**EMPORTANT CREATION
D'UN COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE**

A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Vu le code forestier, notamment ses articles D222-12 et D222-13 ;

Vu le décret du 23 juillet 2015 portant nomination du directeur général de l'Office national des forêts - M. DUBREUIL (Christian) ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin II) ;

Vu l'instruction INS-17-G-138 du 24 octobre 2017 relative à la lutte contre les atteintes à la probité et la mise en place d'un code de bonne conduite ;

Vu la note de service NDS-17-P-180 du 12 décembre 2017 relative à la présentation du dispositif d'alerte éthique à l'Office National des Forêts ;

Christian DUBREUIL, Directeur Général de l'Office national des forêts,

Décide :

Un Comité d'éthique et de déontologie est institué, dont la composition est la suivante :

- Le chef du service de l'inspection, de la qualité et des audits (SIQA), président,
- Le déontologue de l'ONF,
- Le directeur des ressources humaines,
- Le chef du département juridique,
- Un directeur territorial référent.

Christian DUBREUIL